

## COMMUNE DE MARPIRE

### Compte rendu du conseil municipal

En date du 27 février 2026

**Nombre de conseillers** : En exercice 15      Présents : 14

**Etaient présents** : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – COUROUSSE Stéphanie – PASQUEREAU Sylvie — BRISSIER Régis - GARDAN Nadine - FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent

**Absents excusés** : ALBARET Coralie

**Secrétaire de séance** : Régis BRISSIER

#### **Ordre du jour :**

- Subventions communales 2026
- Comptes administratifs et de gestion 2025 (commune, lotissement, panneaux photovoltaïques)
- Affectation de résultats (commune, lotissement)
- Vote des taux des taxes directes locales pour 2026
- Budgets 2026 (commune, lotissement)
- Tour de garde pour les élections municipales du 15/03/26

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

- Convention avec le SDE 35 portant sur la réalisation d'une opération d'effacement de réseaux, route des Lacs + demande de fonds de concours
- Convention avec SDE 35 pour effacement réseau et éclairage public route des lacs
- Convention pour le théâtre au village

#### **1 : Subventions communales 2026**

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2026 :

▪ Club de la Gaieté subvention exceptionnelle liée au 50 ans du club	230 € + 300 € de
▪ Association sportive – Foot – Volley	3 000 €
▪ Association familiales CSF Marpiré	3 200 €
▪ A.C.C.A chasse	775 €
▪ Anciens Combattants	210 €
▪ APEL	460 €

▪ Prévention routière	47 €
▪ FNATH Vitré (accidentés du travail)	47 €
▪ A.D.M.R Vitré	275 €
▪ A.D.M.R. Châteaubourg (1023x1€)	1 023 €
▪ EPISOL	115 €
▪ Donneurs de sang	47 €
▪ Association Quatre Vaux Les Mouettes	47 €
▪ MFR Saint-Aubin-d'Aubigné	47 €
▪ Comité des fêtes de Marpiré	200 €
▪ Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix	47 €
	-----
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>10 070 €</b>

La subvention de l'AEJI sera votée au prochain conseil municipal après réception de l'intégralité du dossier de la part de l'association.

## **2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNE 2025**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le compte de gestion et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT DES LAVANDIERES 2025**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le compte de gestion et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025**

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le compte de gestion et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2025**

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget COMMUNE 2025 qui s'établit ainsi :

### ***Exploitation***

Dépenses	528 709.17 €
Recettes	<u>750 901.79 €</u>
Excédent de clôture :	<b>222 192.62 €</b>

### ***Investissement***

Dépenses	423 885.37 €
Recettes	<u>1 177 024.04 €</u>
Excédent de clôture :	<b>753 138.67 €</b>

Hors de la présence de Mme Thérèse MOUSSU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget COMMUNE.

## **6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT DES LAVANDIERES 2025**

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget LOTISSEMENT DES LAVANDIERES 2025 qui s'établit ainsi :

### ***Exploitation***

Dépenses	69 631.23 €
Recettes	<u>656 736.55 €</u>
Excédent de clôture :	<b>587 105.32 €</b>

### ***Investissement***

Dépenses	272 375.39 €
Recettes	<u>25 540.63 €</u>
Déficit de clôture :	<b>246 834.76 €</b>

Hors de la présence de Mme Thérèse MOUSSU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget LOTISSEMENT DES LAVANDIERES.

## **7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025**

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025 qui s'établit ainsi :

### ***Exploitation***

Dépenses	3 162.51 €
Recettes	<u>2 958.78 €</u>
Déficit de clôture :	<b>203.73 €</b>

### ***Investissement***

Dépenses	0.00 €
Recettes	8 657.39 €
Excédent de clôture :	<b>8 657.39 €</b>

Hors de la présence de Mme Thérèse MOUSSU, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

## **8 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNE ET DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Thérèse MOUSSU, après avoir adopté les comptes administratifs du budget commune et du budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2025,

**Considérant** la dissolution du budget panneaux photovoltaïques au 31/12/2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 des budgets commune et panneaux photovoltaïques que les comptes administratifs font apparaître :

**Constatant**

### **Budget commune :**

un excédent de fonctionnement de : **222 192.62 €**

un excédent d'investissement de : **753 138.67 €**

### **Budget panneaux photovoltaïques :**

un déficit de fonctionnement de : **203.73 €**

un excédent d'investissement de : **8 657.39 €**

**DÉCIDE** d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 du budget commune et du budget panneaux photovoltaïques sur le budget commune 2026 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>122 192.62 €</b>
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : EXCÉDENT	<b>99 796.27 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>761 796.06 €</b>

## **9 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT DES LAVANDIERES 2025**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Thérèse MOUSSU, après avoir adopté le compte administratif du budget lotissement des lavandières de l'exercice 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 que le compte administratif fait apparaître :

**Constatant**

un excédent de fonctionnement de : **587 105.32 €**

un déficit d'investissement de : **246 834.76 €**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : EXCEDENT **587 105.32 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **246 834.76 €**

## **10 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026**

Le conseil municipal, après avoir examiné les propositions du Budget Primitif 2026, décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour les taxes directes locales :

- Taxe foncière (bâti)	<b>34.18</b>
- Taxe foncière (non bâti)	<b>37.34</b>
- Taxe d'habitation résidences secondaires	<b>14.56</b>

## **11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	731 182.09 €	731 182.09 €
<b>Section d'investissement</b>	1 086 239.92 €	1 086 239.92 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2026 de la Commune arrêté comme suit :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	731 182.09 €	731 182.09 €
<b>Section d'investissement</b>	1 086 239.92 €	1 086 239.92 €

## **12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT DES LAVANDIERES**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	884 723.99 €	884 723.99 €
<b>Section d'investissement</b>	466 728.43 €	466 728.43 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2026 du lotissement des Lavandières arrêté comme suit :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	884 723.99 €	884 723.99 €
<b>Section d'investissement</b>	466 728.43 €	466 728.43 €

## **13 : Tour de garde pour les élections municipales du 15/03/26**

Les tours de garde pour les élections municipales du 15/03/2026 sont fixés entre les élus par créneau de 2h de permanence.

## **14 : Convention avec le SDE 35 portant sur la réalisation d'une opération d'effacement de réseaux, route des Lacs + demande de fonds de concours**

Madame le Maire expose une étude détaillée du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine concernant l'effacement de réseaux, route des Lacs. Le coût estimatif des travaux est de 88 154.80€ HT.

Le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine subventionnerait à hauteur de 36 690.25€ HT. Le reste à charge pour la commune serait de 51 464.55€ HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours (2<sup>ème</sup> enveloppe) auprès de Vitré Communauté concernant cette opération soit 16 752.89€ HT (33% du reste à charge).

Cette proposition est acceptée par le conseil municipal et autorise Madame Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant au dossier.

<b>Plan de financement global estimatif</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Montants HT</b>
Travaux sur le réseau électrique	35 632,76
Travaux sur le réseau d'éclairage public	31 277,65
Travaux sur les infrastructures de télécommunications	14 290,39
Etudes	6 954,00
<b>Total HT justifiant la demande</b>	<b>88 154,80</b>
<b>Financement</b>	
Subvention SDE35 réseau électrique	23 161,29
Subvention SDE35 éclairage public	13 528,96
Fonds de concours réseau éclairage public	9 607,69
Fonds de concours réseau télécom	7 145,20
Autofinancement	34 711,66
<b>Total</b>	<b>88 154,80</b>

## **15 - Convention pour le théâtre au village**

Jeudi 27/08 : théâtre au village à Marpiré

Jeudi 20/08 : soirée ouverture

Participation financière du Pty bistrot à hauteur de 1 200 euros et de la commune à hauteur de 1 150 euros, soit un total de 2 350 euros.